



LA GAZETTE

des Chevenonnais N°7 • SEPT. 2023

P.4 **VIE
COMMUNALE**

P.12 **DOSSIER
URBANISME**

P.14 **DANS VOTRE
VILLAGE**

P.16 **LES RENDEZ-VOUS
DE L'ÉTÉ**



LE MOT DU MAIRE

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable entre le rond-point d'entrée du village et le hameau des Cassines ont démarré en juin et prendront fin en septembre. Ce chantier, au combien vital pour notre commune, est mis en œuvre conformément aux engagements de l'équipe municipale élue en 2020. Grâce au SIAEP Allier-Nivernais auquel nous adhérons depuis le 1er janvier 2023, ces travaux peuvent être réalisés sans que cela ait d'incidences sur les finances de la commune : c'est maintenant ce syndicat intercommunal qui gère la distribution de l'eau potable dans notre commune.

Au sein du personnel municipal, on observe quelques changements : Mme Claudie VINCENT, ATSEM depuis plusieurs années, a pris sa retraite. Je tiens à saluer son engagement auprès des élèves et des parents de la commune. Elle est remplacée par Mme Sandra KHELF à ce poste, je lui souhaite la bienvenue. Un nouveau personnel est arrivé au secrétariat de la mairie le 16 août. Il s'agit de M. Hervé DUSSART.

Le Zébulle parc, qui a encore connu une belle fréquentation estivale, est devenu un lieu touristique d'importance dans le département. C'est un site qui accueille nombre de familles

nivernaises mais aussi parfois quelques touristes. La gratuité de l'accès aux deux plans d'eau a sans aucun doute permis le succès populaire de ce lieu. Le chemin qui permet de faire le tour de l'étang de pêche est désormais doté d'une passerelle qui permettra d'enjamber le cours d'eau pendant l'hiver, même en cas de crue.

Pour la suite et la fin de cette année, des travaux de rénovation à l'école à l'intérieur (classe maternelle) comme à l'extérieur permettront d'offrir un cadre plus accueillant à nos élèves. L'équipe municipale a également pris des contacts pour chercher des solutions qui permettraient de remplacer nos deux commerces fermés récemment. Nous sommes actuellement dans une phase de consultation et de réflexion. Nous reviendrons vers vous lors d'une réunion publique dès que nous serons en mesure de vous présenter d'éventuels projets.

Je vous souhaite une belle rentrée. Bien à vous.

Emmanuel Loctin



Dans votre gazette

Le mot du Maire	P. 2
Les brèves	P. 4
Vie de la commune	P. 5
Zoom sur... Le PACS	P. 6
Histoire	P. 8
Dans le rétroviseur	P.10
Dossier urbanisme	P. 12
Dans votre village	P. 14
Réalisations 2023	P.22
La vie de nos associations	P.24
Chronique juridique	P.26
Communauté de Communes	P.27

LES BRÈVES

de Chevenon

CÉRÉMONIE

Commémoration du 8 mai

Le dimanche 8 mai, au cimetière de Chevenon, s'est tenue la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1945, empreinte de beaucoup de solennité.

Une cérémonie qui rappelle combien ces années de guerre furent celles de la douleur et de la terreur. Commémorer cette date du 8 mai 1945 est important dans la transmission de notre histoire, un devoir de mémoire.

Elle est également un hommage que la Nation doit à toute la génération de la guerre, femmes et hommes, dans sa diversité : combattants, résistants, déportés, réfractaires au STO, prisonniers, « malgré-nous », justes parmi les nations qui, en s'engageant avec courage et humilité puis en témoignant au lendemain de la guerre, sont devenus des symboles.



Ils sont nés...

GAUTHIER RIGHETTI Mathias : 17 avril
HENRY Nahil, Noam, Ewan, Enzo : 3 mai

Ils nous ont quittés...

CHAPONNEAU Yveline Marie née DESRUES : 11 mai

Ils se sont mariés...

GRADISKI Stéphane et ROUSSELET Mélissa : 27 mai
BARNIER Fabien et DUMAS Cécile : 10 juin

VIE DE LA COMMUNE

SECRÉTARIAT DE MAIRIE BIENVENUE À HERVÉ DUSSART

Un nouvel adjoint administratif principal a pris ses fonctions à la Mairie le mercredi 16 août. Originaire de la Machine, précédemment en poste à Entrains-Sur-Nohain, ce passionné de percussion (surdo) est ravi de rejoindre son Sud Nivernais.

M. DUSSART vous réservera le meilleur accueil
**les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00
et le mercredi après-midi de 14h00 à 18h30.**



UNE MISS À CHEVENON !

Carla LION, une enfant du village née le 9 septembre 2002 à Nevers est MISS NIEVRE 2023.

Elle a un CAP et un BAC pro esthétique depuis 2020, aujourd'hui elle prépare un BTS Management option luxe à Paris ; plus tard elle voudrait créer des packaging pour des produits cosmétiques.

En 2020, elle se présente au concours Miss Bourgogne soutenue par ses parents et ses amis, elle devient 3^{ème} dauphine (le concours de Miss Nièvre ayant été annulé cette année-là pour cause COVID)

En 2023, elle se présente au concours Miss Nièvre avec 8 autres candidates et est élue.

COMMENT DEVIENT-ON MISS ?

Il faut mesurer 1m70 et avoir 18 ans minimum. Les candidates se présentent à un casting et passent un test de connaissance générale ; ensuite elles doivent défiler en tenue de ville et en maillot de bain avec chaussures à talons. Tout est fourni par les organisateurs (tenues, maquillage, coiffeur...). Seules les chaussures aux talons hauts de 10cm minimum sont à la charge des candidates. Si elles sont retenues elles sont contactées pour une première présentation puis, la veille du concours, elles apprennent les chorégraphies nécessaires à la représentation officielle en suivant les conseils avisés de Miss Nièvre et Miss Bourgogne de l'année précédente.

Après l'élection, Miss Nièvre reçoit des cadeaux : un bouquet de fleurs, des produits cosmétiques et est invitée



à divers événements comme le rallye de Corbigny, la foire de Clamecy, les brocantes ou une invitation d'Ellyse auto pour faire des tours de voiture.

Aujourd'hui, Carla se prépare à l'élection de Miss Bourgogne qui aura lieu le 8 octobre 2023 à Chalon-sur-Saône. Elle a déjà fait les photos et les vidéos officielles à Dijon ainsi qu'un week-end d'intégration. À la fin du week-end les candidates ont eu droit à une surprise et Carla a choisi un tour en avion.

Nous souhaitons bonne chance à Carla pour l'élection de miss Bourgogne !

BILAN ABATTAGE DU BOIS MORT POUR LES HABITANTS DE CHEVENON



L'opération d'abattage des arbres morts dans le bois de l'allée des Loisirs a connu un beau succès auprès des habitants de Chevenon.

Bilan au 10 août 2023

RÉALISÉ : 9 LOTS c'est-à-dire arbres abattus, débités, stérés ; cela représente 188 stères ;

À RÉALISER : 6 LOTS c'est-à-dire arbres attribués mais non terminés en termes d'opération d'abattage et de débit ; cela représente 160 stères environ ;

À ATTRIBUER : 5 LOTS

Pour ces derniers lots, vous pouvez vous inscrire en Mairie du 15 au 30 septembre 2023, selon les conditions et modalités suivantes :

- carte d'identité et justificatif de domicile du demandeur ;
- le bois acquis (5€/stère) est à l'usage exclusif du demandeur qui s'engage à ne pas le revendre ;
- le montant des produits enlevés sera à régler au trésor public via un titre émis par la mairie de Chevenon à la fin de l'opération ;
- date limite d'enlèvement : 30 avril 2024.

MM. Yannick CAIRA et Jean-Luc VINCENT, conseillers municipaux vous accompagneront sur site.

ZOOM SUR

LE PACS

Le PACS ou Pacte Civil de Solidarité est défini par l'article 515 du Code Civil. Il se présente comme un contrat entre deux personnes physiques majeures de sexe différent ou de même sexe. Il a pour but d'organiser la vie commune des conjoints. Comme tout contrat, le PACS peut être rompu.

Le PACS est conclu par le tribunal d'instance ou devant notaire. Les partenaires peuvent le dissoudre sur simple volonté émanant de l'un d'entre eux.

QUI PEUT CONCLURE UN PACS ?

Comme mentionné plus haut, le PACS s'adresse à toutes les personnes majeures et célibataires. Il existe cependant des interdictions liées à cette forme d'union. En effet, le pacte est interdit entre ascendant et descendant (père ou mère, fils ou fille) et entre collatéraux jusqu'au troisième degré, c'est-à-dire frère et sœur, oncle et nièce.

Aussi, le PACS entre « alliés en ligne directe » est également interdit. Par exemple, enfant de son ex-conjoint.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS QUI RÉSULTENT DU PACS ?

Dans le cadre du PACS, les partenaires sont soumis à trois obligations d'après le Code civil :

- l'obligation de **vie commune** ;
- l'obligation d'**aide matérielle et d'assistance** réciproque ;
- et la **solidarité dans les dettes** contractées pour les

besoins du ménage.

LES AVANTAGES DU PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Si vous souhaitez vous installer avec votre conjoint ou conjointe mais que vous ne souhaitez pas vous marier, le Pacs peut être une option intéressante, car elle vous permet de bénéficier de certains avantages :

BAISSE DES IMPÔTS GRÂCE AU PACS

Le fait d'être pacsé permet de signer une déclaration de revenus commune, et donc bien souvent de faire des économies. Les couples PACSés bénéficient en effet du même avantage que les couples mariés et la somme de leurs impôts est calculée sur les revenus totaux des deux parties. Le passage au prélèvement à la source ne change pas grand chose, les couples mariés et PACSés peuvent choisir entre trois options différentes :

- le taux individualisé, où chacun paye en fonction de ses revenus ;
- le taux personnalisé, où les deux conjoints supportent le même pourcentage de prélèvement sur leurs revenus ;
- le taux non personnalisé, où chaque conjoint bénéficie d'un taux qui préserve la confidentialité de ses ressources.

FACILITÉ DE DISSOLUTION DU PACS

Simple et rapide, la procédure administrative du Pacs est aussi très souple en cas de rupture. En effet, si les deux partenaires souhaitent se séparer et rompre leur pacte civil de solidarité, il leur suffit de remplir une simple déclaration conjointe :

- soit au Greffe du **Tribunal Judiciaire** ;
- soit auprès du **notaire** qui avait procédé à l'enregistrement.

La demande de dissolution peut aussi se faire par un seul des deux conjoints. Pour cela, le partenaire qui souhaite rompre le contrat doit simplement :

- informer par huissier de justice son ex-conjoint ;
- remettre une copie de cette signification à la mairie qui a enregistré l'acte initial.

Contrairement à beaucoup de cas de divorces, les conséquences d'une rupture de Pacs sur le patrimoine de chacun sont limitées, la procédure de dissolution ne tenant pas compte des implications familiales et patrimoniales de chacune des parties.

LES AVANTAGES DU PACS EN MATIÈRE DE VIE PROFESSIONNELLE

DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Le partenaire de PACS bénéficie de jour de congés pour certains événements :

- la conclusion du PACS ;
- la naissance ou l'adoption d'enfants ;
- et le décès de l'autre partenaire.

Lors de la grossesse de sa partenaire, la personne pacsée profite d'autorisations spéciales d'absence pour assister à 3 examens médicaux obligatoires.

Lors de la fixation des congés, l'employeur doit tenir compte des congés de l'autre partenaire de PACS.

De congés simultanés s'il travaille dans la même entreprise que l'autre partenaire

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Pour suivre son partenaire, le fonctionnaire bénéficie d'une priorité dans l'ordre des mutations. Il peut aussi demander une disponibilité

Le partenaire de PACS bénéficie de jour de congés pour certains événements :

- pour la conclusion de son PACS ;
- en cas de naissance ou d'adoption d'enfants ;
- en cas de décès ou de maladie grave de l'autre partenaire.

LES INCONVÉNIENTS DU PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Si vous avez décidé de vous pacser avec votre conjoint ou conjointe, vous devez savoir que la signature de ce contrat comporte différentes obligations qui dans certains cas pourraient présenter des inconvénients (par rapport au mariage par exemple).

LES OBLIGATIONS LIÉES AU PACS

Tout comme le mariage, le pacte civil de solidarité emporte des obligations tant patrimoniales que personnelles :

- un lieu de résidence commun (les deux partenaires doivent vivre ensemble) ;
- une obligation d'entraide ;
- une aide matérielle réciproque ;
- une solidarité entre partenaires pour les dettes contractées par l'un pour les besoins de la vie courante (sauf la preuve apportée d'une dépense manifestement excessive).

Ainsi, contrairement au concubinage où la gestion de la relation et des dépenses est complètement libre, le Pacs vous engage et vous lie à votre partenaire de manière juridique et financière.

PERTE DE CERTAINS AVANTAGES

Le fait de se pacser peut parfois donner lieu à la perte de certains avantages dont bénéficiait l'un des partenaires avant dans le cadre d'un concubinage.

En effet, c'est le cas pour :

- les personnes qui vivaient seules avec un ou plusieurs enfants à leur charge exclusive avant le Pacs : elles perdent alors la majoration de quotient familial qui leur était réservée. Par exemple, si une personne vivait seule avec un enfant, celui-ci ne représentera plus qu'une demi-part pour les impôts au lieu d'une part entière ;
- les personnes qui bénéficiaient d'une pension alimentaire : avec le PACS, cette pension n'est plus attribuée ;
- les personnes qui bénéficiaient d'une pension de réversion : celle-ci est automatiquement suspendue après signature du Pacs ;
- les personnes qui bénéficiaient d'une décote peuvent en perdre le bénéfice avec la déclaration d'imposition commune.

SOLIDARITÉ DES DETTES ET SÉPARATION DES BIENS : COMMENT FONCTIONNE LE PACS ?

Dans le cadre d'un Pacs, les deux partenaires sont automatiquement soumis au régime de la séparation des biens. Si on parle, par ailleurs, de « solidarité des dettes »,

cela ne concerne que les dettes contractées pour des dépenses courantes communes. Ainsi, une personne pacsée :

- répond seule de ses dettes personnelles ;
- gère librement ses ressources (y compris ses salaires) et ses biens personnels et en dispose librement, qu'il s'agisse de biens acquis avant ou pendant le Pacs.

Ainsi, sauf si les partenaires en ont décidé autrement et l'ont spécifié dans leur convention de Pacs, chacun d'entre eux conserve son patrimoine personnel.

PACS INCONVÉNIENTS : LES DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU MARIAGE

Contrairement à un mariage, le Pacs ne donne pas lieu à des avantages particuliers dans les situations suivantes :

- adoption : les partenaires PACSés ne peuvent pas adopter de façon conjointe, contrairement aux personnes mariées. Ils n'ont ainsi accès qu'à l'adoption individuelle, comme dans le cadre d'un concubinage. Seul le partenaire adoptant est en charge de l'autorité parentale de l'enfant ;
- carte de séjour ou de résident : alors que la délivrance d'une carte de séjour est automatique dans le cadre d'un mariage, celle-ci est beaucoup plus longue avec un Pacs. Cela peut durer plusieurs années ;
- héritage : le partenaire PACSé n'est pas automatiquement héritier. Pour toucher l'héritage de son conjoint PACSé, il faudra qu'un testament ait été rédigé au préalable. Il peut toutefois obtenir un droit temporaire au logement.

LE PACS ET LA SUCCESSION

En cas de décès d'un des partenaires du Pacs, le conjoint survivant reçoit les biens du défunt uniquement si un testament a été rédigé. Il est alors exonéré de droits de succession.

En l'absence de testament, le partenaire survivant n'est pas considéré comme un héritier.

Les partenaires PACSés peuvent effectuer une donation de leur vivant s'ils souhaitent se transmettre leurs biens. Le montant de l'abattement sur les donations est quasiment le même que pour des époux mariés.

Le PACS ne confère pas de droit à la nationalité française pour le partenaire étranger

Se PACSer avec un étranger ne confère pas à ce dernier le droit d'acquérir la nationalité française. En pratique, néanmoins, si le couple PACSé réside en France, cela facilitera le traitement favorable de son dossier de demande de naturalisation car le Pacs, au même titre que sa situation de travail (par exemple en CDI) contribue à démontrer que l'étranger est établi de manière stable sur le territoire français.

Si l'Histoire de Chevenon m'était contée...

CHEVENON, TERRE DE MOULINS ?

À une époque où la gestion de l'eau devient essentielle, nous vous proposons un parcours historique sur les ouvrages du patrimoine hydraulique de notre territoire.

Au 18^{ème} siècle, selon l'Annuaire Moulin, la France compte plus 100 000 moulins et on sait que la Nièvre - par son relief - en a favorisé très tôt l'implantation - véritables entreprises de production : ainsi on dénombre à l'époque 48 moulins à vent, 567 à eau et 5 à vapeur et Chevenon peut s'enorgueillir d'en avoir possédé 4 à eau et 1 à vent !

Catherine AUDIN, habitante de Chevenon et férue d'histoire locale, vous propose de partir à la découverte de ce patrimoine oublié dans les prochaines éditions de la GAZETTE.

On peut d'ores et déjà présenter les 2 ruisseaux qui ont alimenté les moulins hydrauliques :

LA CÔLATRE

Elle prend sa source sur la commune de Toury-sur-Jour et rejoint Imphy en serpentant sur 33,5 km. Ainsi, elle traverse le canal latéral à la Loire et se perd, rive gauche, dans l'un des deux bras de la Loire qui entourent l'île d'Imphy, par 180 mètres d'altitude. Ses affluents sont : le Ruisseau Saint-Genêt, le Ruisseau de la Canne, Le Lichen, le Ruisseau du Domaine Barré, La petite Colâtre. (Pour une découverte de La Colâtre GPS 46.88842, 3.24736).

LA GARGOLE

Ruisseau qui alimente l'étang de Chevenon.

Rendez-vous

Tout au long des prochaines Gazettes vous en apprendrez plus sur l'histoire des vestiges des ouvrages hydrauliques de notre commune !

La référence cartographique est celle de la carte de Cassini OU carte de l'Académie qui est la première carte générale du royaume de France - topographique et géométrique. Il s'agit de la première cartographie à l'échelle de la France entière et son élaboration a pris 60 ans par les générations Cassini.

En 1747, le pouvoir royal prend la décision de créer une carte sur l'ensemble du territoire. Réalisée par la famille de cartographes CASSINI entre 1756 et 1815, elle est composée de 180 feuilles accolées. Ce travail constitua, pour l'époque, une avancée technique décisive dont la portée reste spectaculaire aujourd'hui notamment avec la superposition qui est faite avec les photos satellites.



DANS LE RÉTROVISEUR

Part de vie de Lucien SEPTIER dit Jean

1^{ère} partie : ALGÉRIE – CHELLALA-DAHRANIA 1960

« Tout d'abord revenons au temps de mon école primaire où l'histoire et la géographie m'apprenaient que mon pays possédait un vaste empire colonial. Ces territoires éparpillés dans le monde, Maghreb, Afrique Occidentale Française, Afrique Equatoriale Française, Madagascar, Djibouti, Indochine pour les principaux, assuraient une place de choix à la France, sa parole était écoutée dans le concert international. Ce que nous appelions l'Afrique du Nord était l'ensemble des trois pays, Tunisie, Maroc, et surtout l'Algérie : considérée comme un fleuron, elle était le joyau dont on ne se séparerait jamais. Sa colonisation datant de 1830, elle était administrativement composée des trois départements d'Alger, d'Oran et de Constantine créés en 1881, puis elle fut directement rattachée au ministère de l'Intérieur en 1886, c'était la France de Dunkerque à Tamanrasset comme certains aimaient le dire.

Le 8 mai 1945, alors que Sétif fêtait la fin de la deuxième guerre mondiale, un incident à priori banal, l'apparition dans le défilé d'un drapeau vert et blanc avec croissant et étoile rouge, allait être le début d'une véritable insurrection réprimée de manière violente avec toutes les conséquences sanglantes qui suivirent. Un semblant de paix revenu, le général DUVAL, chargé par le général DE GAULLE de rétablir la paix, avait fait, mot pour mot, la déclaration suivante : « Je vous ai donné la paix pour dix ans, si la France ne fait rien, cela recommencera et probablement de manière irrémédiable ».

Un peu plus de 9 années plus tard, j'avais alors 16 ans, la mise en garde du général DUVAL ayant été délibérément ignorée, j'allais connaître les prémices de la guerre. Les événements de la Toussaint 1954, le drame de Palestro* en 1956, allaient nous conduire vers un conflit armé de huit années. Dans la France de 1954 beaucoup pensaient que l'état français allait prendre des mesures significatives répondant aux attentes légitimes des autochtones, procéder à des aménagements de leur statut et accorder une belle part d'autonomie à ce territoire.

Pour moi, c'était l'espoir de voir les relations entre les communautés s'apaiser, au pire des cas - avant 1958 - année où je serai amené à effectuer mon service militaire. J'avais été trop optimiste. A partir de cette date de la Toussaint 1954, les violences, loin de s'atténuer, n'allaient qu'empirer. Le gouvernement prit alors la décision d'engager le contingent, les seuls gendarmes étant dépassés.

Quand on redoute une échéance, le temps passe vite. Le 2 septembre 1958, j'étais appelé à rejoindre le 22^e bataillon de chasseurs alpins de Nice, pour l'infanterie AFN (Afrique Française du Nord). Cela voulait dire que dès ma formation de 4 mois terminée je franchirais la Méditerranée. J'avais juré de tourner le dos à la guerre, de ne faire que le strict minimum avec un maximum de mauvaise volonté. Pourtant devenu caporal après ma formation j'avais été choisi pour rester dans





cette affectation comme petit gradé formateur et d'encadrement pour une période de 15 mois, privilège à ne pas refuser.

L'année suivante, fin novembre 1959, j'embarquais à Marseille, sur le " Ville de Marseille " avec une centaine de camarades du bataillon, à destination d'Oran pour une nouvelle affectation : le 8^e RIMA basé à Aïn-Séfra, la source jaune dans la langue du pays. Certains de mes camarades incorporés en même temps que moi à Nice étaient déjà en Algérie depuis presque une année, j'avais pris cette nouvelle affectation avec une grande sérénité. Quoi de plus normal, j'avais effectué une belle part de mon service en France.

Chez les chasseurs alpins de Nice, pour l'anecdote surnommés chasseurs de plage, je m'étais pris au jeu du tir au mortier de 81mm. Les petits calculs rapides à faire pour le réglage sur l'objectif m'amusaient. Je l'avoue : j'aimais ça.

Grâce à la bonne note obtenue avec cette arme lors de l'examen CA.2 donnant accès au grade de sous-officier, à la base arrière du 8^e RIMA, on me précisa ma nouvelle affectation. Sergent, chef de groupe de la première section mortier de la compagnie d'appui du 8^e RIMA en poste à Chellala-Darhanian, environ soixante kilomètres à l'est d'Aïn-Séfra.

Quatre à cinq jours après mon départ de Nice, fatigué par le voyage, un peu déboussolé par tous ces changements,

je me demandais comment allait se passer ma première rencontre avec ce que nous appelions " le groupe " : une douzaine d'hommes inconnus auxquels le chef de section allait présenter un nouveau Sergent. Naturellement cela s'est très bien passé, le nouveau Sergent n'avait ni la carrure d'une brute épaisse ni le comportement du chef obsédé par le règlement et les talons qui claquent, bien au contraire. La première section de la compagnie, composée de deux groupes, avait à sa tête un militaire de carrière, Adjudant-Chef ancien de la guerre d'Indochine, autoritaire, strict, très professionnel, dur au mal, mais pourtant protecteur des hommes peu aguerris que nous étions tous. Aujourd'hui encore, je me dois de reconnaître sa bienveillance, la section avait besoin de son expérience ramenée d'Indochine, ce que nous faisons ensemble n'était pas un jeu, ceux que nous recherchions avaient les mêmes armes que nous, ils connaissaient parfaitement le terrain, les secrets des montagnes au cœur desquelles ils se terraient. Traqués de nuit comme de jour, ils savaient déjouer le piège de l'embuscade et gardaient en permanence l'initiative du contact violent avec l'armée.

* Palestro : le 18 mai 1956, vingt et un militaires français tombent dans une embuscade.

Extrait 1 du récit écrit de M. Jean SEPTIER. La suite sera diffusée dans les 2 prochaines gazettes.



DOSSIER URBANISME

PARCS PHOTOVOLTAÏQUES

La commune de Chevenon a reçu 2 demandes de permis de construire relatives à des projets photovoltaïques sur son territoire.

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU «PROJET PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT »

Par délibération du conseil municipal du 15 mars 2021 la commune de Chevenon a autorisé le maire à initier une procédure de déclaration pour mise en compatibilité du PLU avec le projet de construction de la société ELEMENTS d'un projet photovoltaïque flottant sur les espaces des carrières EQIOM dans la vallée de la Loire (Forêt de Sermoise/RD 13).

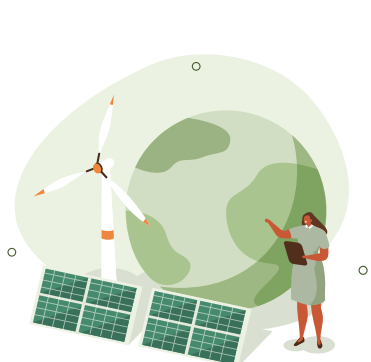
La concertation préalable du public relative à la demande de permis de construire, déposée par la SOCIETE ELEMENTS s'est déroulée du 18 avril 2023 au 18 juillet 2023 à la Mairie de Chevenon.

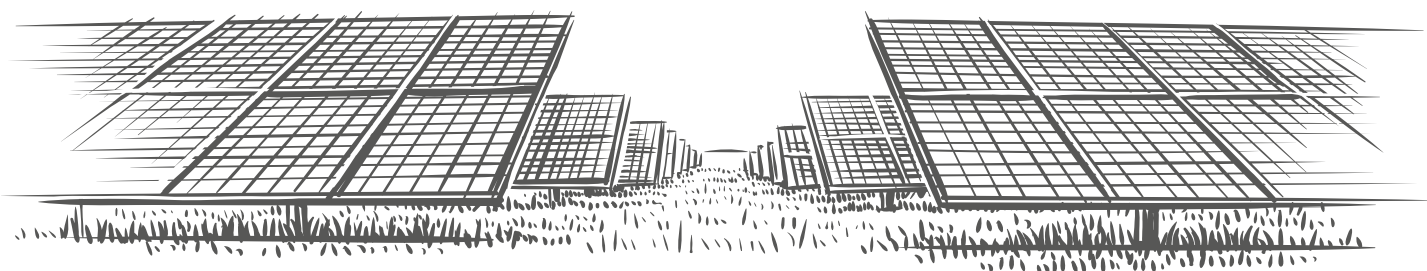
DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU «PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SOL »

Le maire a initié une procédure de déclaration pour mise en compatibilité du PLU avec le projet de la société PHOTOSOL d'un projet photovoltaïque sur les espaces ciblés sur la zone de « Manicrot » (RD 13 direction Luthenay-Uxeloup).

La concertation préalable du public relative à la demande de permis de construire, déposée par la SOCIETE PHOTOSOL s'est déroulée du 18 juillet 2023 au 16 août 2023 la Mairie de Chevenon.

Une commissaire enquêtrice a assuré des permanences – pour le public – pendant cette période.





RENCONTRE AVEC JOSETTE DESBORDES, COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE

MADAME DESBORDES, COMMENT DEVIENT-ON COMMISSAIRE ENQUÊTRICE, QUELLES SONT VOS MISSIONS ?

« Fonctionnaire à la Direction Départementale des Territoires, à mon départ en retraite, j'ai candidaté sur la liste départementale d'aptitude auprès de la Préfecture de la Nièvre. Mon dossier a été retenu et j'ai été auditionnée par une commission du Tribunal Administratif de Dijon qui m'a inscrite sur la liste des commissaires enquêteurs de la Nièvre pour une durée de 4 années. »

QUELLES ONT-ÉTÉ VOS MOTIVATIONS ?

« Ma motivation pour ces missions repose sur le fait que je sois nivernaise, profondément attachée à mon département ; je suis intéressée par les projets qui y germent et soucieuse de la parole donnée au plus grand nombre et notamment aux habitants des territoires concernés.

Je travaille sur les projets ayant un impact sur l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement, prolongation de carrières, PLU...) ou dans le cadre de procédure d'expropriation (aliénation d'un chemin...).

QUEL EST LE RÔLE D'UN COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR ?

« Le commissaire enquêteur est désigné pour mener une enquête publique ; il doit veiller à ce que l'enquête publique se réalise de manière impartiale, je veille ainsi au respect de la procédure et à la bonne information du public que je reçois pendant les permanences en Mairie : je renseigne au besoin, recueille les observations et suggestions qui sont transmises par courrier ou portées au registre d'enquête. Pour le projet de PHOTOSOL et de M. PETIT, j'ai au préalable assisté à la réunion publique et visité la parcelle porteuse du projet « photovoltaïque au sol » avec M. Nicolas PETIT, Mme ROULIN référente PHOTOSOLE DEVELOPPEMENT et Mme BERNARD-FOUCAULT, élue.

A l'issue de la période de l'enquête publique, j'ai transmis un rapport à la Préfecture de la Nièvre et au Tribunal Administratif de Dijon avec mes conclusions motivées et mon avis personnel »

DE QUELLES QUALITÉS DEVEZ-VOUS FAIRE PREUVE ?

« Je ne suis pas une experte ; je suis soumise à un devoir de réserve et doit rester impartiale. Mes qualités de communicante, d'écoute sont primordiales dans mes missions.

Je suis des formations en permanence et je perçois une indemnisation sous forme de vacations prise en charge par le maître d'ouvrage, en l'occurrence pour CHEVENON, cela sera l'entreprise PHOTOSOL sur ordre du Tribunal Administratif »

DANS VOTRE VILLAGE !

RÉUNIONS PUBLIQUES

Une soixantaine d'administrés ont participé à la réunion publique de « mi-mandat » organisée par la municipalité le 26 avril dernier. L'occasion pour le Maire et son équipe de présenter les réalisations depuis leur prise de fonction, les projets en cours et ceux en réflexion.

Parmi les chantiers réalisés, on retient l'intervention sur les bâtiments de l'école avec la mise aux normes de la cantine, l'installation de l'eau chaude dans toutes les parties, la sécurisation de l'accès aux locaux, la pose de volets roulants, l'acquisition de matériels et mobiliers. Sur le bâtiment de la mairie, l'inauguration a permis de faire le tour des transformations et améliorations. Pour pallier le manque de commerces locaux, l'installation de commerces temporaires a été favorisée : coiffeuse, pizzeria, maraîcher et volailler.

Le cadre de vie s'améliore avec la réfection de la voirie (Marigny), le remplacement d'un système de nettoyage à la station de relevage, l'aménagement de plates-formes pour les ordures ménagères.

Dans les dossiers en cours de réalisation, il y a la restructuration végétale de la butte du square, l'adressage de toutes les habitations, le renouvellement de la conduite d'eau sur le RD13, la passerelle en queue d'étang, ...

Pour préparer l'avenir, la réflexion porte sur la sécurisation des piétons route de Jaugenay, la transformation du parking du stade en espace de mobilité multimodale et la réinstallation de commerces de proximité.

« Adressage »

Le projet d'adressage, fruit d'un travail de plusieurs mois, a été partagé avec la population chevenonnaise lors d'une réunion publique le 15 mars dernier.

Imposé par la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi « 3DS »), l'adressage est obligatoire pour toutes les communes.

Le conseil municipal a procédé à la dénomination des voies (y compris les voies privées ouvertes à la circulation) et des lieux-dits et au numérotage des maisons.

Mme TARDIVON et Mme ORGUEIL, qui accompagnent la municipalité dans ce dossier, ont dressé un diagnostic de l'existant, présenté la démarche méthodologique et répondu aux questions des personnes présentes.

L'objectif est que chaque habitant est une adresse « normée » effective au 1er janvier 2024.





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : UN DÉPART TRÈS PROMETTEUR !

Ouverte depuis le 8 février 2023, la bibliothèque de Chevenon est devenue un espace incontournable pour les lecteurs chevenonnais. A ce jour, elle compte 79 adhérents très assidus.

Notre bibliothèque est la troisième au niveau des prêts après Saint-Eloi et Saint-Parize-Le-Châtel dans le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA).

Un livre que vous ne trouvez pas à Chevenon ! N'hésitez pas, demandez aux bénévoles de la bibliothèque, elles le réserveront auprès des autres bibliothèques du réseau ou à la bibliothèque départementale de la Nièvre.

Le samedi 23 septembre 2023 la CCLA inaugure le réseau des bibliothèques à l'agropole du Marault à partir de 15h30 avec différentes activités proposées par les équipes des bibliothèques du réseau dès 16h.

A 17h15 discours des officiels, 17h30 projection du film de promotion du réseau et à 17h35 spectacle ANOKI du théâtre du RISORIOUS pour tout public à partir de 8 ans.

VENEZ NOMBREUX !!!!

LA BIBLIOTHÈQUE S'OUVRE À DE BELLES RENCONTRES

Vendredi 28 avril, le Duo Fantasia, formé par Claudine et Gilles MARTIN, a illuminé notre bibliothèque avec une belle interprétation musicale d'une histoire enfantine « La tétine de Nina » de Christine Nouman-Villemin.

Cette lecture pour jeune public a enchanté les 8 bambins et leurs parents tantôt bercés, tantôt entraînés dans cette histoire avec une musique allant du répertoire classique au répertoire jazzy.

Claudine à la flûte traversière, Gilles au piano ont présenté ce joli conte d'une maman énervée de voir sa fille sucer sa tétine. « Petit Nina refuse obstinément de se séparer du précieux objet, l'emportant partout... au parc, à la piscine...s'imaginant même l'avoir encore adulte, pendant son mariage...Mais qu'en pense le loup passant par là ? »

Au gré des morceaux « Danses Populaires de Bartok », « Aria de Bach », les enfants se trémoussent, les enfants sourient, un oiseau chante !

« So Nice (Summer Samba) » standard de jazz, clôture l'interprétation du conte où le loup file tout doux, tout doux avec la tétine de Nina coincée entre ses dents !



RAPPEL DES HORAIRES

Petits et Grands nous vous attendons :
les mardis de 16h00 à 18h00
les mercredis de 14h30 à 16h30
les vendredis de 16h00 à 18h00

Quelques heures de disponibles ? N'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles en vous inscrivant par mail sur biblio.chevenon@gmail.com



RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

CARAVANE DU SPORT Edition 2023

La Caravane du Sport a encore sillonné les routes de la Nièvre pour s'arrêter à Chevenon le 12 juillet.

Cette manifestation fêtait cette année sa 16^{ème} édition avec une dédicace « spécial jeux olympiques 2024 » et une nouveauté 2023 avec 5 lots à gagner pour les enfants participants.

L'équipe sportive de l'ADESS58 (ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'EMPLOI SPORTIF ET SOCIOCULTUREL) a ainsi investi le site du Trikini. C'est à l'ombre des auvents de la salle des fêtes et des arbres du parc que les animateurs ont proposé aux jeunes de passer une journée sportive et ludique avec la découverte de 10 jeux et notamment des pratiques peu médiatisées à tous les enfants de 3 à 18 ans (résidant ou non à Chevenon).

Pour cette 4^{ème} édition Chevenon a bénéficié d'un encadrement de qualité avec Hugo, Abib, Steven, Floriane et Alexandre, avec une belle offre d'activités parfois méconnues (Torball, Parcours Croco, Flashmob, Ventrigriss...). Donc...

C'EST QUOI LA CARAVANE SPORTIVE ?

- une mise à disposition d'animations gratuites (opération financée par le budget communal) ;
- une découverte de nouvelles pratiques sportives ;
- un encadrement par des éducateurs sportifs.

AVEC DES OBJECTIFS

- de sensibilisation les jeunes, pré-adolescents aux bienfaits de la pratique d'une activité sportive dans une dimension ludique ;
- de rencontre des jeunes nivernais qui ne partent pas en vacances ou qui ne fréquentent les accueils de loisirs ou les clubs sportifs (fermés pendant la période estivale) ;
- de transmission des valeurs olympiques que sont le respect, l'amitié, l'excellence.

GAGEONS QUE L'ANNÉE OLYMPIQUE ATTIRERA BEAUCOUP DE MONDE !!!



DANS VOTRE VILLAGE !

FÊTE DE LA MUSIQUE

Qui dit 21 juin, dit Fête de la musique. C'est par un temps pluvieux que la fête a eu lieu dans notre village : Fortunate sons, The Dizasters, Moolbeat, Romy Mcdaniel ou encore Arthel ont investi la salle des fêtes avec des chansons rythmées pour le plaisir des habitants. Les différents groupes de Rock nous ont fait découvrir ou redécouvrir ces musiques.

Ecouter de la musique, danser sur des airs de rock ou simplement se retrouver entre amis et discuter autour de la buvette ou d'une bonne pizza préparée par Pizz'a Fab, la fête de la musique fut un bon moment de partage !



RENDEZ-VOUS AUX JARDINS 2023

Les « Rendez-vous aux jardins » sont organisés dans toutes les régions de France à l'initiative du ministère de la Culture. Cette manifestation a pour objectif de favoriser les échanges entre les visiteurs et les acteurs des jardins, tels que les propriétaires, les jardiniers et les paysagistes, afin de transmettre savoirs et savoir-faire. Les actions de conservation, de restauration et de création de jardins sont ainsi valorisées. Pendant un week-end, le public peut découvrir les multiples facettes des jardins.

À l'occasion de la réédition augmentée de l'ouvrage « Paul de Lavenne, Comte de Choulot, paysagiste (1794-1864) », le Château de Chevenon a été le théâtre, le samedi 3 juin, d'un temps d'échange, organisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Nièvre, sur le thème des parcs agricoles et paysagers d'hier à aujourd'hui.

Accueilli par M. BINI, propriétaire du château, les participants ont pu découvrir les jardins du Château de Chevenon et se laisser porter par une lecture contée du parc du Château.



INTERVILLAGES 2023

Samedi 8 juillet après-midi, Chevenon a participé aux jeux Intervillages 2023, organisés par les communes et les deux CCAS de Sermoise et de Challuy.

Sous un soleil de plomb, ce sont 4 villages (Sermoise, Challuy, Gimouille et Chevenon) qui ont pris part à différentes épreuves sur le site du port de Plagny.

Nous nous sommes transformés en kangourou pour la course en sac, en équilibriste pour la course de l'œuf, en pêcheur pour la pêche aux canards ou encore en menuisier attentif pour le jeu du clou. Après une pause «hydratation», nous avons joué stratégique pour la course à la brouette avec des changements dignes de la F1 (merci les enfants !) et sorti les muscles pour le tir à la corde ! Tout ça avant la traversée de la piscine, rafraîchissante pour certains et certaines !

Avec à la clé une belle 2^{nde} place derrière Sermoise qui était sur ses terres.

Ce fut surtout l'occasion de prendre du plaisir dans une super ambiance et de renouer des liens avec nos voisins. Nous avons pu constater également l'organisation de tout premier plan et la solidarité dont on fait preuve les mairies de Sermoise et Challuy pour nous trouver des participants pour compléter notre équipe.

Nous remercions les maires de Sermoise sur Loire et de Challuy ainsi que nos compagnons d'intervillages d'un jour : Mickaël, Yohann, Maxime, Alexis, Noé, Nathan, Lucas, Karina et ses deux filles.

Et des remerciements tout particuliers à nos chevenonnais et chevenonnaises : Gilles, Valérie, Jean-Luc, Régine, Gérard, Joëlle et Jérôme qui ont porté avec énergie les couleurs de notre commune !



À L'ÉCOLE

LES GRANDES VACANCES DE CLAUDIE VINCENT !

Un moment convivial le mardi 03 juillet a réuni - dans la salle du conseil municipal - les élus, les agents communaux, les professeurs des écoles venus entourer Claudie VINCENT et sa famille pour exprimer leurs sincères remerciements à celle-ci d'avoir exercé avec constance, patience et détermination les fonctions d'ATSEM à l'école de Chevenon.

Le Maire, Emmanuel LOCTIN, a retracé le parcours professionnel de Claudie en pointant les métiers exercés par celle-ci, toujours au service des autres. Il a ainsi rappelé qu'en qualité d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), Claudie a su offrir à la collectivité de véritables

compétences, des savoirs, des savoir-faire : capacité d'écoute, patience, rigueur, conviction auront été un apport indéniable à notre école.

Une page se tournait et M. Le Maire pouvait alors inviter tous les présents à partager un apéritif préparé par les agents et les élus.

A la rentrée, les élèves de maternelle retrouveront Mme Sandra KHELF successeur de Claudie qui a pris son service en fin d'année scolaire afin de découvrir l'école et de bénéficier de l'expérience de Mme VINCENT. Bienvenue donc à Sandra !



DÉFI LECTURE 2023

Vendredi 17 mars, les élèves de l'école se sont rendus à la Mairie. Accueillis sur le perron de la Mairie par l'adjoint au Maire Régine BERNARD-FOUCAULT, et Frédérique PALLADINI, conseillère de la commission école et bénévole à la bibliothèque.

C'est Violaine ROUSSELET - coordinatrice et animatrice du réseau des bibliothèques de la CCLA qui est aux commandes dans ce projet de la bibliothèque départementale « Echappée Lecture 2023 ».

Pour les plus petits, 6 livres sont en lice : « 10 escargots font la course », « Drôle de nuage », « Mais j'ai croisé... », « Rapproche-toi », « Rouli rouli roulette », « Petit chat ».

Pour les plus grands, 6 livres également : « Ceux qui décident », « Les désastreuses conséquences de la chute d'une goutte de pluie », « Là-haut sur la montagne », « Où ça va ? », « S'appeler Raoul », « Slip ».

Consignes données par Violaine ROUSSELET : 6 livres lus et vote pour 1 dans le secret de l'urne avec les documents officiels. La procédure est stricte et doit être respectée : bulletin, enveloppe officielle de la mairie, enveloppe insérée dans l'urne tenue pour l'occasion par Mme Régine BERNARD-FOUCAULT. Le process arrive à son terme par l'apposition d'une croix face à son nom pour les maternelles et la signature pour les autres élèves.

À Chevenon, les résultats sont les suivants :

Pour les CP/CE1/CE2 : 8 voix pour « slip » ;

Pour les maternelles : 7 voix pour « 10 escargots font la course ».



VOS COMMERCES

Face à la fermeture coup sur coup des deux commerces de proximité de la commune, la municipalité a engagé des contacts avec différents porteurs de projet et structures pour étudier différentes pistes de reprises.

Cette démarche a permis de rencontrer l'association « Bouge Ton Coq », mouvement citoyen qui conçoit, finance et met en œuvre de grandes opérations pour essayer et passer à l'échelle des solutions d'intérêt général, innovantes, au service des citoyens de nos campagnes. Rencontre au cours de laquelle il a été évoqué l'idée d'implanter une épicerie associative.

Le projet ? Une épicerie participative est un commerce en circuits courts tenu uniquement par des bénévoles, à raison de 2h par mois et par famille, qui se relaient pour assurer son fonctionnement. Cette organisation est permise par un outil informatique -le logiciel Monépi- qui permet de faciliter la gestion d'un planning à plusieurs, la comptabilité, la gestion des commandes ou la relation avec les fournisseurs. Il n'est pas nécessaire de maîtriser les outils informatiques pour être membre de l'épicerie.

Suite à une première rencontre avec une responsable du réseau BTC, la municipalité souhaite connaître votre avis sur ce modèle peut-être adapté pour répondre à l'absence de commerces de proximité dans notre commune.

Vous trouverez ci-joint une enquête qui a vocation à sonder vos besoins et recueillir votre sentiment à ce sujet.

Les questionnaires sont soit à déposer en mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie avant le **mardi 31 octobre**. Vous pouvez aussi répondre par questionnaire informatique via le QR code :



ou sur <https://forms.gle/pV5M24fUaVH7rfPz7>

ON COMPTE SUR VOUS !



ENVIRONNEMENT

**J'adopte les bons réflexes,
je préserve l'environnement.**

LES LINGETTES, PAS DANS LES TOILETTES

Depuis quelques temps, la municipalité est régulièrement interpellée pour des problèmes de dysfonctionnement des pompes de relevage sur le lotissement du Pré Vert. Le constat est à chaque fois le même : la présence d'éléments, en particulier des lingettes, qui n'ont rien à faire dans ces réseaux. En effet, celles-ci peuvent engendrer de graves problèmes pour l'assainissement des eaux usées.



JE NE JETTE PAS LES LINGETTES DANS LES TOILETTES

Jetées dans les toilettes, les lingettes bouchent les conduites et dégradent nos installations de traitement des eaux usées.

Les eaux usées ne peuvent plus s'écouler :

- elles remontent alors chez vous et **génèrent de mauvaises odeurs**,
- elles risquent d'être **déversées dans le milieu naturel**.

JE JETTE LES LINGETTES À LA POUBELLE

Les lingettes sont difficilement biodégradables.

Elles se décomposent lentement.

En revanche, il ne faut que quelques heures pour que vos eaux usées parviennent à l'usine de dépollution. Ce délai est insuffisant pour permettre aux lingettes d'être désagrégées.

C'est pourquoi les lingettes doivent être jetées à la poubelle afin d'être traitées avec les ordures ménagères.



Les cotons-tiges, les protections périodiques (serviettes hygiéniques, tampons), **je les jette dans la poubelle.**



Les médicaments, **je les rapporte à la pharmacie.**



Les produits chimiques ou toxiques, les huiles et matières grasses, **je les dépose dans une déchetterie.**

Respecter ces conseils et la réglementation en vigueur, c'est adopter une attitude éco-citouenne.

Chacun peut participer à l'effort de traitement des eaux usées et de protection de la nature !

DANS VOTRE VILLAGE !

RÉALISATIONS 2023



PAR LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

L'entreprise RICHARD

- a procédé à la remise en état du chauffage de la salle des associations avec, notamment, le changement, d'un radiateur ;
- est intervenue à l'école pour poser de nouvelles prises de courant.

Les entreprises ROCHE et CAMPUS ont réparé le toit de la petite salle des fêtes –place de l'amitié – par le changement du système d'extraction et le remplacement d'une tôle « bac acier » pour protéger les chevrons suite aux dégâts occasionnés lors de la tempête de septembre 2022 ;

L'entreprise CAMPUS

- a créé une plateforme béton à l'entrée du chemin des Geais pour l'enlèvement des conteneurs poubelles par le SYCTOM car le passage dans les propriétés privées n'est pas autorisé ;
- a supprimé le rond-point dans le lotissement du Pré Vert ET a empierré cet espace pour permettre les manœuvres aux véhicules du SYCTOM lors des opérations de ramassage des déchets ;
- a monté un muret de protection de 1 m pour protéger le local technique de la station du stade de football ;
- a procédé à des travaux de canalisation de l'écoulement des eaux pluviales en provenance de l'impasse des Geais par la pose de tuyaux « écoplast » et la création d'un regard technique d'accessibilité « eau pluviale » à

l'entrée du lotissement du Pré Vert ;

- a procédé au nettoyage du fossé route du Château.

L'entreprise CAMPUS a travaillé cet été à l'école :

- remise en état des plafonds de la classe et du couloir des maternelles suite à la tempête de septembre 2022 ;
- changement de couverture du local poubelle et changement du bardage bois (traité et séché en autoclave) ;
- création d'un caniveau pour canaliser l'eau de pluie qui entrainait dans le local poubelles ;
- enduit du local à l'identique de la clôture ;
- réfection totale du muret d'enceinte – dans la continuité de celui de la Mairie- avec pose de rambardes et portails 2 battants et changement de la sonnette extérieure.



TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE LE LONG DE LA RD13

Projet du mandat, le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) Allier Nivernais a procédé au renforcement et au renouvellement de la conduite d'eau potable qui alimente la commune de Chevenon a débuté en juin. L'opération a consisté au remplacement d'une conduite en amiante-ciment de diamètre 125 mm par une conduite en PVC de diamètre intérieur de 141mm (160mm extérieur) sur une longueur d'environ 1 km, du lieu-dit les Cassines jusqu'au rond-point de la RD 13.

Le coût de ces travaux a été subventionné à hauteur d'environ 35 000.00 € par le biais de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR).

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GUINOT TP qui a été retenue avec une offre de prix d'environ 164 000,00 € HT.

Les travaux se sont achevés mi-août pour la partie RD 13 et courant septembre pour la partie route des Cassines.



REVÉGÉTALISATION DE LA BUTTE DU SQUARE

La municipalité a engagé un travail de revégétalisation de la butte du square près de la mairie en étroite collaboration avec le lycée de Plagny.

Dans le cadre de leurs études, des étudiants ont planché sur le devenir de cette butte en mettant l'accent sur le choix des végétaux utilisés. Les plantes choisies jouent un autre rôle fondamental comme maintenir le talus et éviter l'érosion naturelle de la pente. Ce qui implique de bien diversifier les plantes.

Comme il s'agit ici d'un talus, il est plus adapté de structurer l'espace en créant plusieurs étages. Il faut choisir les plantes en fonction de leurs tailles, opter pour des plantes vivaces rampantes ou buissonnantes pour donner du volume au talus, mais également des plantes à rhizomes ou arbrisseaux pour donner plus de verdure.

Le travail de bâchage a eu lieu avant l'été, les plantations étant programmées à l'automne.



LE SIAEP Allier Nivernais KéZaKo ?

Le SIAEP Allier Nivernais en quelques chiffres clés :

Le Syndicat est composé de six communes : Magny-Cours, St Parize le Châtel, Mars sur Allier, Langeron et Chevenon. Le Syndicat vend de l'eau à l'Agglomération de Nevers pour les besoins de la commune de Sancaize-Meauce. Le SIAEP Allier Nivernais alimente environ de 6 200 habitants en eau potable. À cela s'ajoutent les quelques 300 000 visiteurs par an du technopôle et du Circuit de Magny-Cours également alimentés en eau potable par le SIAEP Allier Nivernais.

Prix de l'eau à Chevenon pour 2023 :

abonnement
49,20 € TTC
pour un an

1,77 € TTC
pour
1000L d'eau

Les chiffres ci-après sont ceux de 2022 (ils ne prennent pas en compte la commune de Chevenon, adhérente au 1^{er} janvier 2023) :



417 000 m³
vendus



89.22%
de rendement
de réseau

268 km
de canalisations



4 puits
de captage

3 083
branchements
d'eau potable



5 stations
de pompage



5 réservoirs



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

FÊTE DU VILLAGE ET BOURSE D'ÉCHANGES

Le 3 juin 2023, le comité des fêtes a organisé un rassemblement de 15 exposants pour la bourse d'échange automobiles, motos et cyclomoteurs en partenariat avec Ellipse Auto et la conciergerie automobile.

Le club des 4 V (Vieux Volants Veilles Valves), American Rider et ARN (Amicale Rétro Nivernais) ont exposé des véhicules anciens et des véhicules américains. L'ARN nous ont fait admirer sur la pelouse du terrain de football des voitures âgées de plus de 35 ans, qui ne sont plus produites et dont les caractéristiques techniques n'ont pas été modifiées. Les visiteurs ont pu admirer des voitures de différentes marques telles que des Renault, des Peugeot, des Ford Mustang, des Pontiac ou encore des Citroën.

Par cette journée ensoleillée, des associations chevenonaises ont présenté leur stand ou ont animé des activités ainsi que l'office du tourisme de Saint-Pierre et de Magny-Cours, et la communauté de commune Loire-Allier. En effet, nous avons retrouvé le papyboom, les randonneurs, So long ou encore la gym. 11 équipes ont pu s'affronter lors du concours de pétanque organisé par le trikini boule et une structure gonflable fut installée pour les enfants.

Le comité des fêtes a finalisé cette belle journée par un diner champêtre animé par le groupe Spys.



SONG LONG

Reprise des cours : Mercredi 6 septembre

Nouveau cours de T'ai Chi de 18h à 19h
à la petite salle des fêtes.

Viet vo dao à partir de 19h.

Plusieurs stages organisés dans l'année Lembrun dans
le Lot/ Guadeloupe/ Cambodge et Chevenon.

École Song Long.

Pour tout renseignement Gilles : 06 36 10 09 47



Pour cette fin d'année, le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous le 11 novembre pour une soirée « Haut Chic, Bas Choc ! »



FOYER RURAL DU TENNIS DE TABLE DE CHEVENON

Paroles du président :

« Nous avons retrouvé un niveau de licenciés à peu près identique avant Covid avec 13 licenciés pour la saison 2022-2023. Nous avons engagé deux équipes, une en Départementale 1 et une en D3.

La 1^{ère} phase n'a pas été la plus facile pour l'équipe 1. Elle est descendue en D2, le groupe était un des plus fort et elle a fini avant dernière de sa poule. Mais, pour la 2^{ème} phase : l'équipe 1 a su rebondir et a fait un parcours sans faute 7 matches joués et 7 victoires, elle est championne de la Nièvre en finissant 1^{ère} de D2 et du même coup remonte en D1 pour la 1^{ère} phase de la saison 2023-2024.

Pour l'équipe 2 : les résultats en D3 sont à l'objectif fixés en début de saison. Les matches qui devaient être gagnés l'ont été. Elle se maintient en D3. Un grand bravo aux joueurs de D3.

Pour la brocante du 25 juin 2023 : nous avons accueilli 96 exposants. Le soleil était au rendez-vous, nous l'attendions depuis la brocante de juin 2019. Merci à tous les bénévoles pour cette super journée. »



CHRONIQUE JURIDIQUE...

application à Chevenon

Le Maire est l'autorité de police administrative de la commune. A ce titre il est amené à exercer des missions de sécurité, tranquillité publique et salubrité publique.

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Ce que dit la loi...

Le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) est obligatoire pour les entreprises qui préparent/distribuent des denrées d'origine alimentaire. Cet outil est prévu dans la réglementation européenne depuis 2004.

Il est demandé par les services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, lors des visites d'inspection des cuisines comme ce fut le cas le 27 janvier 2023 à la cantine de Chevenon.

Dans les faits, le PMS est le recueil de l'ensemble des mesures préventives et d'autocontrôle ayant pour but de maintenir l'hygiène alimentaire. Cet outil permet de contrôler, en permanence, l'environnement de la chaîne alimentaire pour garantir la sécurité des produits proposés à la consommation.

Ce support doit ainsi aborder 3 thématiques :

- **le personnel** : plan de formation à la sécurité sanitaire, procédures relatives à l'hygiène du personnel (tenue vestimentaire...),...
- **les locaux et équipements** : plan de nettoyage et de désinfection, plan de maintenances des équipements et des matériels ;
- la production **des repas avec l'explication** des bonnes pratiques de préparation.

Pour assurer sa validité, il faut :

- suivre les **bonnes pratiques d'hygiène** ;
- **analyser les dangers** et points critiques susceptibles d'apparaître pendant les opérations de stockage, de préparation ou de présentation des repas ;
- mettre en place **un système de traçabilité**.

À Chevenon...

Mme Maryline PERRAUDIN adjoint technique territorial a en charge la totalité de la restauration de l'école ; de l'élaboration des menus jusqu'au service des plats aux enfants usagers de la cantine en passant par l'achat des denrées alimentaires :

- les menus sont discutés et visés par un élu ;
- les achats sont réalisés par Mme PERRAUDIN sur un temps dédié ;
- la cuisine est une cuisine de production sur site et non d'assemblage réalisée par Mme PERRAUDIN.

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration d'un PMS comme le requiert la loi. Ainsi, l'élue en charge des personnels et de l'école et Mme PERRAUDIN ont travaillé à la rédaction des fiches afin de réaliser le dossier de référence exigible par les services d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Ce document constitue ainsi un support de travail pour la cantinière en termes de questionnement sur ses pratiques et ses choix par une mise à jour quotidienne, une référence pour les élus, et un point d'ancrage important pour toute personne qui aurait à travailler à la cantine.

Au-delà de cette démarche « papier », des améliorations ont vu le jour à la cantine : achats de nouvelles boîtes pour le stockage des plats témoins, installation d'un réfrigérateur dédié aux fruits et légumes, réorganisation de l'espace cuisine, réorganisation des espaces de stockage.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER



TRAVAUX À ZÉBULLE PARC

La Communauté de Communes a réalisé des travaux sur le site du Zébulle Parc.

En premier lieu, elle a procédé à la pose d'une passerelle en bois à la queue de l'étang de pêche. Celle-ci favorise le cheminement tout autour de ce plan d'eau. C'est une entreprise locale, la scierie du Val de Loire (SVL) basée à Saint Eloi, qui a effectué les travaux pour un montant de 8 707,00 € HT.

Par ailleurs, dans un souci de maintenir une qualité d'accueil et de services en toute sécurité pour les usagers du site, la CCLA a installé un défibrillateur, une table à langer et déplacé des tables de pique-nique en zone ombragée.

Enfin, avant l'ouverture de la baignade, les agents techniques de la CCLA, aidé

de nos agents, ont nettoyé la zone de baignade

Pour améliorer le confort des usagers, les agents communautaires et municipaux, avec l'aide logistique des élus, ont déplacé 4 tables du site du Zébulle Parc vers l'espace ombragé au bout du bois de la salle du Trikiné et dans le triangle arboré.

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la CCLA va lancer cet automne la construction d'une passerelle au-dessus du canal pour permettre aux piétons et aux vélocyclistes de rejoindre Chevenon dans des conditions de sécurité renforcées, en évitant d'emprunter le pont.

Ce projet consiste en la mise en œuvre de micropieux et la pose d'une passerelle en charpente bois pour un montant total d'environ 316 000 € HT avec des aides financières de l'Etat (DETR – 27%), de la Région (Valorisation touristiques des voies navigables – 12%) et du Département (Contrat cadre de partenariat – 25%).

Les entreprises retenues sont :

- Micropieux : entreprise SAS Tetra (25)
- Gros œuvre et terrassement : entreprise SAS Dufraigne (71)
- Charpente bois et serrurerie : SARL les charpentiers du Morvan (89)





Ce bulletin est édité par la commission communication du conseil municipal de Chevenon. 330 exemplaires.

Conception graphique : Dédicaces Plurielles à Nevers - Directeur de la publication : Emmanuel Loctin

Comité de rédaction : Régine Bernard-Foucault, Fabienne Canot, Jérôme Ferré, Martine Gaucher, Frédérique Palladini, Sandrine Soriaux

Crédits photos : mairie de Chevenon, Jean Marc Canot, Marc Gaucher, Adobe Stock, CCLA

Mairie de Chevenon, 3 rue des écoles 58 160 Chevenon - Contact : 03 86 68 72 75 - mairie.chevenon@wanadoo.fr